



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANIMATION DE LA VILLE

DELIBERATION N° DELIB-2025-180

RAPPORTEE PAR : Monsieur Dominique MASSA



Après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2024 et du budget prévisionnel 2025, il vous est proposé d'accorder aux associations ci-dessous une subvention de fonctionnement afin de répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2025.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – « Animation de la Ville »

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention totale versée en 2024	Montant proposé pour 2025
A.M.A.C (<i>Amicale Mondevillaise des Anciens Combattants</i>)	850€	500€
F.N.A.C.A (<i>Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie</i>)	850€	700€
Club de la Joie de Vivre	14 600€	14 200€
TOTAL	16 300€	15 400€

Après consultation de la commission « Sport, Culture, Lecture Publique et Événementiel » du mardi 11 février 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ATTRIBUER** les subventions (présentées ci-dessus) aux associations ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations mentionnées ci-dessus ainsi que tout acte s'y rapportant.

Pour l'Amicale Mondevillaise des Anciens Combattants (500 €)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (700 €)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Pour le club de la Joie de Vivre (14 200 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET